RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



EXTRAIT

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 26 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 MAI 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMER - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES: M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI - M. Bernard DUPOUY - Mme France POUDENX - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS:

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à Mme Béatrice BADETS
- Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET: CESSION DU TRINQUET DES CHARMILLES

En juin de l'année dernière, le Trinquet des Charmilles a fermé ses portes au profit d'un équipement performant, construit dans l'enceinte du Stade Colette Besson, et proposant un mur à gauche, un trinquet et une place libre.

La Ville, n'ayant plus l'utilité de cet équipement vieillissant, a donc décidé de le vendre.

France Domaine sollicité à cette occasion, a estimé sa valeur vénale à 79 800 €.

Plusieurs nostalgiques de ce bâtiment, construit au début du XXème siècle, se sont regroupés en association avec pour objectif de s'en porter acquéreurs afin de réhabiliter et faire revivre cet équipement sportif.

Ils ont ainsi proposé à la Ville d'acquérir le Trinquet des Charmilles, moyennant un prix de $75\,000\,$ €.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

APPROUVE la cession de la parcelle de terrain bâti cadastrée BT n° 264, sise 42 bis avenue Paul Doumer, à l'Association Trinquet des Charmilles ou toute autre société qui s'y substituerait, au prix de 75 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété qui sera reçu par maître ROUSSEAU, Notaire à Dax, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20160526-27-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Gabriel BELLOCQ Conseiller départemental des Landes

Affichée le : 27 Mai 2016

[«] La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».